

Maguire c. SOCOG — la décision de 2000 qui a fait d'un site web inaccessible une discrimination illégale en Australie

Digital Inclusion · Bonne pratique · Australie

Score de qualité : 76/100

Niveau de preuve : Solides

Résumé

En 2000, la Commission australienne des droits de l'homme a jugé que le site des Jeux olympiques de Sydney discriminait illégalement l'aveugle Bruce Maguire — l'une des premières décisions mondiales sur l'accessibilité web —, bien que le SOCOG ne s'y soit conformé qu'en partie.

Dimensions clés

Dimension	Score
Innovation level	4/5
Sustainability (ongoing)	1/1
Evaluation evidence	1/1
Demonstrated reach	0/1
Documented learning	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-08-23

[Human Rights and Equal Opportunity Commission \(now Australian Human Rights Commission\)](#) — consulté le 2026-08-23

[Australian Human Rights Commission](#) — official decision text — consulté le 2026-08-23

[Wikipedia](#) — [Maguire v Sydney Organising Committee for the Olympic Games \(2000\)](#) — consulté le 2026-08-23

Citer — Evidoria. *Maguire c. SOCOG — la décision de 2000 qui a fait d'un site web inaccessible une discrimination illégale en Australie*. ID persistant : 23b3f3c1-f333-449f-9eed-362fd62509f7.